



SAINT JUNIEN. 13 FEVRIER 2016
CITE ADMINISTRATIVE. Salle n° 2.

PV DE LA REUNION DES PRESIDENTS DE CR.

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux présidents des Comités régionaux présents à cette réunion de travail et donne l'ordre du jour.

- FFPS / Commissions Nationales.
- Gestion des licences.
- Réforme Administrative. Impact sur les championnats.
- Le point sur le calendrier.
- Etude des vœux.
- Questions diverses.
- Remise du matériel (fiches championnats et cartons licences)

Avant de laisser la parole aux intervenants, le secrétaire procède à l'appel des CR.

CR présents ou représentés : Alsace, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne Ardennes, Franche Comté, Haute Normandie, Ile de France (Roger Liberman), Languedoc Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi Pyrénées, Nord Pas de Calais, PACA, Pays de Loire (Jacky Lahoreau est sur la route), Picardie, Poitou Charente, Rhône Alpes.

CR excusés : Basse Normandie, Aquitaine.

Jacques GOUPIL : nous allons commencer par un morceau de choix, la structure FFPS. Je développerai plus largement demain sur notre AG mais je me dois de vous donner les principales évolutions.

Depuis le 6 juin 2015, la fusion tant annoncée des 3 Fédérations Françaises (FF Mer, FF Mouche Lancer, FFPSC) est effective. Mais tout n'est pas simple avec la Fédération Mer qui, après avoir refusé la fusion, puis être revenu sur sa décision, a de nouveau fait marche arrière en décidant de conserver son activité « Pêche de Loisir ».

Malgré ces péripéties, ça avance avec la mise en place des commissions spécifiques eau douce, mouche/lancer et mer représentée uniquement par les clubs sportifs qui souhaitent faire de la compétition.

Un Comité Directeur paritaire a été formé avec 5 représentants de chaque Fédération. Pour l'eau douce, Edmonde VILAIN (Présidente de la Commission eau douce) Jean Pierre MISSERI (Responsable de la formation) Jean Michel GRIGNON (Responsable de la Communication) Fernand DE CASTRO (Représentant des Groupements) et moi même Président.

En effectif potentiel nous avons 5500 licences pour l'eau douce, 2000 pour la mouche/lancer/ 3000 pour la mer auxquelles il convient de rajouter les licences des anciens groupements Carpes et Carnassiers qui ont été incorporés à la FFPS comme commissions à part entière avec respectivement 1200 et 500 licences.

La FFPS est donc composée de 5 Commissions Nationales : eau douce, mer, Mouche/lancer, Carpes et Carnassiers. Notre Commission eau douce est largement majoritaire.

Il faut également savoir que la FFPSC n'a plus la délégation ministérielle mais conserve uniquement l'agrément jusqu'au 31 décembre 2016. Seule la FFPS a la délégation c'est à dire qu'elle est la seule à pouvoir délivrer les titres de championnats nationaux, Régionaux et Départementaux.

La réforme territoriale est arrivée en même temps nous obligeant à respecter le nouveau découpage des Régions. Nous allons devoir passer de 21 Comités Régionaux à 12 (la Corse n'ayant pas de structure) Certaines Régions ne changent pas : Bretagne, Pays de Loire, Centre, Ile de France, PACA.

Pour les autres, elles vont être obligées de procéder au rapprochement : Basse Normandie/Haute Normandie - Nord Pas de Calais/Picardie - Alsace/Lorraine/Champagne Ardenne - Bourgogne/Franche Comté - Auvergne/Rhône Alpes - Languedoc Roussillon/Midi Pyrénées - Aquitaine/Limousin/Poitou Charentes.

La où il y a le regroupement de 2 ou 3 régions vous allez devoir créer de nouveaux CR en organisant des AG Extraordinaires au cours desquelles il faudra décider la fusion des 2 ou 3 CR avec un Comité Directeur que vous composerez comme vous le voulez puis il y aura dissolution des anciennes entités. Ces opérations devront être effectuées pour fin mars et au plus tard pour fin avril. Très rapidement il faudra

s'adapter pour passer de CR FFPSC aux CR FFPS avec, là où ça se présentera, des représentants de la Mer, de la Mouche/Lancer mais également de la Carpe et des Carnassiers qui deviennent des commissions à part entière.

Les Comités Directeurs devront naturellement accueillir des représentants des différentes commissions.

Pour aider les CR qui auront des déplacements à effectuer pour la mise en place des nouvelles structures une ligne budgétaire a été prévue au budget prévisionnel.

Avant la fin de l'année il faudra franchir l'étape au niveau des CD avec également les commissions représentatives mer, mouche/lancer, carpes, carnassiers.

Cela ne sera pas facile à mettre en place avec des possibles problèmes humains et financiers.

Sur l'aspect juridique, le patrimoine appartiendra à la structure générale mais chacun pourra gérer ses apports à sa convenance.

Vous aurez prochainement les statuts et règlement intérieur types mais chaque commission Régionale et/ou Départementale pourra avoir son propre règlement intérieur.

Je souhaite que l'on aille tous dans le même sens et nous serons à votre disposition pour vous aider au maximum à franchir ce cap imposé par la fusion des Fédérations des Pêches Sportives et la réforme territoriale.

J'espère avoir été assez clair, vous aurez d'autres informations demain lors de l'AG où nous répondrons à vos questions que vous avez le temps de préparer. Je passe la parole à Jean Luc qui va vous présenter le principe général de la gestion des licences pour 2016.

Jean Luc QUERNEC : avant de vous parler des licences, une précision qui concerne le règlement sportif dont certaines modifications figurent sur le dernier bulletin. C'est un projet qui a été proposé par la commission technique lors de la réunion de Donnemain. Pour être appliquées il faudra qu'elles soient validées par l'AG de demain.

Le fichier licences : un seul fichier avec quelques modifications par rapport à celui que nous avons ces dernières années. Nous vous présenterons en détail ce fichier demain.

Pour les corpos, avec la suppression imposée des doubles licences, nous avons hésité sur la manière de traiter cette catégorie. Finalement, on ne considèrera plus les corpos comme licenciés mais simplement comme épreuves. Les clubs corporatifs régleront l'adhésion clubs de 60 €. Dès l'inscription je transmettrai le fichier à Daniel DEPALLE qui sera chargé de contacter les clubs pour établir la liste des pêcheurs dépendant de la structure licenciée ainsi que ceux dits « pêcheurs extérieurs » qui pourront participer aux différentes épreuves corporatives.

Je vous rappelle les tarifs pour 2016 : pour les moins de 18 ans , 15 € et pour les plus de 18 ans , 42 €, ces 42 € étant la moyenne des prix pratiqués par les 3 fédérations en 2015. Cotisation Clubs, 60 €.

Pour compenser la perte financière occasionnée par la diminution de la licence (42 au lieu de 44) et la suppression des doubles licences, un droit de participation aux épreuves FFPS eau douce de 5 € a été appliqué uniquement sur les licences compétitions seniors et vétérans. Je donnerai le détail du « manque à gagner » demain à l'AG.

La fiche de demande de licence : pour répondre à plusieurs questions, elle doit être remplie par tous les pêcheurs ce qui nous permettra une mise à jour de notre fichier au niveau des adresses en particulier.

De plus nous nous mettons en conformité sur les infos assurance, sur le droit à l'image si important de nos jours. Cette fiche sera conservée par le CD et servira à régler d'éventuels litiges.

Pour le certificat médical, il est toujours obligatoire pour pratiquer la compétition. Il ne sera plus nécessaire de faire établir un certificat médical pour la demande la première licence.

Jean Claude POINSIGNON : **Impact sur les championnats de la réforme territoriale.** Fin 2016, les CR et CD nouvelle formule devront être en ordre de marche. Pour les championnats régionaux, c'est le CR qui décidera de l'articulation de ses championnats. Pour les 7 nouveaux CR il sera pratiquement impossible d'organiser un championnat régional unique et la mise en place de championnats en 2 ou 3 groupes sera nécessaire. C'est ce que je vous ai transmis pour les vétérans en 2016. Exemple : pour Aquitaine/Limousin/Poitou Charentes, le nombre global des qualifiés pour la grande région a été déterminé puis répartition par groupe (correspondant aux anciens CR) au prorata du nombre de licences. En 2017, tous les championnats seront calqués sur ce principe de base.

Toutes les listes des qualifiés pour les championnats seront définitives au 31 mars pour tenir compte desc changements de CD éventuels des licenciés .

Pour les vétérans, il sera également nécessaire, en fin d'année, d'organiser des championnats régionaux pour les qualifications 2017 des 3^{ème} divisions.

Dernière précision : pour les forfaits me confirmer par mail ou courrier. Un SMS ne suffit pas.

Le point sur le calendrier : le calendrier est bien avancé mais il reste quelques épreuves non attribuées. Si vous avez des précisions à me fournir , je suis preneur. Présentation du calendrier.

Pour les épreuves non attribuées, appel à candidature. Des précisions sont données pour les championnats jeunes. Le calendrier mis à jour sera présenté demain en AG.

Etude des vœux : vous avez eu la liste des vœux sur le dernier bulletin. Je vous propose les réponses données par le Comité Directeur qui seront proposées à l'AG pour validation.

Dernier point : un tableau récapitulatif pour les dates limites d'inscriptions aux grandes épreuves, les responsables et le montant du droit d'engagement a été établi, ça vous facilitera le travail.

Epreuves	Date limite	Engagements	Auprès de :	A transmettre à :	Responsable de l'épreuve
Régionaux Clubs Finale Clubs	15 Mai	25 € 25 €	CR CR	Edmonde VILAIN	Edmonde VILAIN
Championnats Jeunes Imprimé spécial sur site	30 Avril	Gratuit	CD	Jean Claude POINSIGNON	Jean Claude POINSIGNON
Coupe Féminines Imprimé spécial sur site	31 Mars	10 €	CR	Jean Pierre DUBOIS	Jean Pierre DUBOIS
Coupe de France Carpes Imprimé spécial sur site	31 Mars	25 € dont 15 FFPS	CR	Thierry THEAUDIN	Thierry THEAUDIN
Coupe de France Vétérans Imprimé spécial sur site	30 jours avant l'épreuve	10 €	CR	Daniel LAPIERRE	Daniel LAPIERRE
Epreuves Corporatives Imprimé spécial sur site	31 Juillet	Coupe 10 € Clubs 25 €	Clubs Corpos ou CD	Daniel DEPALLE	Daniel DEPALLE Ollivier AFFILE
Plombée	30 Avril	Coupe 10 € Equipes 25 €	CR	Jean Luc QUERNEC	Jean luc QUERNEC
Coupe de France (EX GN) Imprimé spécial sur site	31 Juillet Si dérogation 15 Août maxi	7 €	CD	Patrice FASQUEL	Patrice FASQUEL

Dans tous les cas, sauf corpos, les engagements sont envoyés par les CR.

Jean Luc QUERNEC : vous pouvez récupérer vos cartons licences et, pour ceux qui en ont fait la demande, les fiches 3 manches.

Daniel DEPALLE : les médailles et souvenirs FFPSC pour les championnats nationaux vous seront remis demain à l'entrée de la salle de l'AG.

Le Président remercie les participants à la réunion.

Le secrétaire général

Daniel DEPALLE